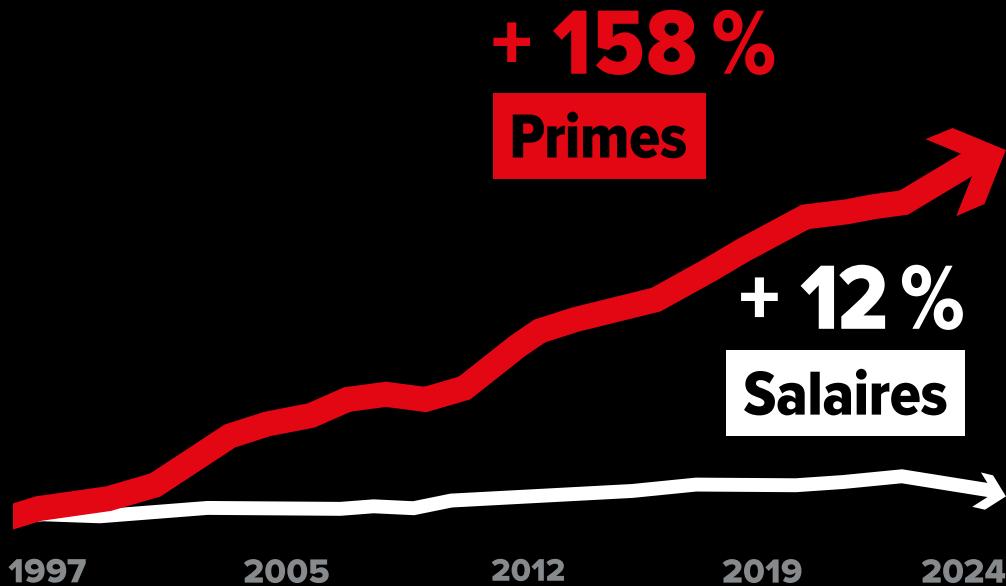


Stopper la folie des primes !



OUI

Initiative « Maximum 10% du revenu
pour les primes d'assurance-maladie »

Pour des primes abordables !

Votation fédérale n°1: Initiative « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie »



OUI au plafonnement des primes maladie

Pour lutter contre la pauvreté, la réduction du poids des primes d'assurance dans le budget est un moyen particulièrement efficace. Dans le canton de Genève, un couple au revenu moyen avec deux enfants dépense jusqu'à 13% de son revenu en primes d'assurance. Chaque année, cette spirale d'augmentation prend de l'ampleur et les ménages consentent de lourds sacrifices afin de continuer à payer leur assurance de base. Les lobbies parviennent à protéger leurs intérêts, tandis que les seul-es qui trinquent sont celles et ceux qui paient des primes, à qui on présente la facture comme une fatalité.



OUI à la fin de la flambée des primes

Alors que les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé lors des vingt dernières années, les salaires et les rentes n'ont que peu augmenté. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous réduisons l'impact de l'augmentation des coûts : les primes d'assurance-maladie sont plafonnées et ne doivent désormais plus repré-

senter plus de 10 % du revenu disponible. Passé ce montant, des subsides seraient accordés et payés par la Confédération à hauteur d'au moins deux tiers, le reste étant à la charge des cantons. Le délai d'application est fixé à 3 ans au maximum.



OUI à une protection du pouvoir d'achat

La prime unique actuelle n'est ni solidaire ni sociale ! Les primes d'assurance maladie sont comme un impôt que tout le monde doit payer. Mais contrairement à l'impôt direct, elles ne sont pas proportionnelles au revenu et une vendeuse paie autant pour l'assurance de base qu'un cadre. L'initiative d'allègement des primes protège non seulement les personnes ayant un petit salaire de la perte de pouvoir d'achat, mais aussi les familles, les couples de retraité-es et les personnes ayant des revenus moyens. L'initiative vise à établir des règles plus équitables et plus sociales : plus équitables, parce que les primes seraient réduites de la même manière dans tous les cantons ; plus sociales, parce que les réductions de primes seraient financées par les recettes fiscales et atténueraient le caractère antisocial des primes par tête.



PARTI DU TRAVAIL



Le Syndicat
Die Gewerkschaft
Il Sindacato